

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal
13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie.

PRESENTS : TARBOURIECH Olivier, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, CIAPA Emmanuel, POLES Daniel, SOLANA Claude, COLAS Mathieu, LACAYO Christiane

ABSENTS EXCUSES : Cristelle CALVI, Pascal LAGARDE

SECRETAIRE : M. COLAS

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 16 septembre 2024 ;
- Recensement population : création poste agent recenseur
- Echange de chemins : mise à jour procédure
- Jardin DUBARRY
- PLUi : étude PADD densification
- VEOLIA : nouvelle perception de la redevance des systèmes d'assainissements collectifs
- Travaux salle associative : plomberie
- questions diverses

Approbation compte-rendu 16 septembre 2024

Vote : 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Recensement population : création poste agent recenseur :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune.

Afin de couvrir les formations de l'agent, le contrat doit aller du 06 janvier 2024 au 15 février 2024

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 368 (ou sur la base du 2^{ème} échelon de l'échelle C1) pour une durée hebdomadaire de travail de 15 h.

Pour information, M Jean-Pierre BETIN s'est proposé pour cette campagne.

Vote : 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Echange de chemins : procédure

M le Maire rappelle la délibération en date du 07 juillet 2022 dans laquelle il était question d'échange de chemin entre la Commune et M CASTELL. M CASTELL et M BROUSTE devaient auparavant finaliser une vente de parcelles entre eux. Ceci ayant été fait, il convient donc de mettre en route la procédure de déclassement du chemin rural avant l'échange avec à M CASTELL.

Il y a donc nécessité d'organiser une enquête publique.

Le conseil doit donc se prononcer sur ce sujet.

Vote : 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Urbanisme : jardin DUBARRY :

M le Maire fait part au conseil de la proposition de M DUBARRY de vendre son jardin situé derrière la salle polyvalente, parcelles D 412, D 413, D 414 et D 629, d'une surface totale de 798 m².

M le Maire a proposé à M DUBARRY de lui acheter pour une somme de 2000 €, la Commune prenant également en charge les frais d'acte. M DUBARRY a accepté des termes et nous propose de se mettre en rapport avec son notaire.

Vote : 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

PLUi : étude PADD densification :

M le Maire présente les cartes de densification établies par la CCLG.

VEOLIA : nouvelle perception de la redevance des systèmes d'assainissements collectifs :

M le Maire présente la nouvelle redevance à partir du 1^{er} janvier 2025

Considérant que la commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif, 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour Garonne (Grand Ouest) a fixé un tarif de 0,35 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année.

Considérant que le coefficient de modulation pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,30 ;

Il est proposé de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,1050 € HT / m³

Vote : 7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

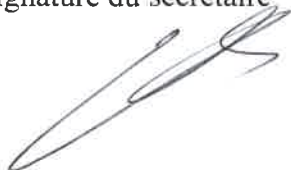
Questions diverses :

Présentation projet accompagnement des collectivités dans le plan arbres. Castelnaud d'Arbieu fait partie des communes tests pour la Communauté de Communes.

La date des vœux de la mairie est fixée au dimanche 19 janvier 2025 à 11 h 00.

Fin de la séance à 22 h 10

Signature du secrétaire



Signature du Maire

